



DELIBERATION Conseil Municipal

Département du Vaucluse
Commune de Jonquerettes

Séance du 29/08/2024

NOMBRE DE MEMBRES

En exercice : 19

Présents : 10

Nombre de suffrages :
14

Date de la convocation
23/08/2024

Délibération 32-2024
Objet Mise en place du
Compte Financier Unique

L'an deux mille vingt-quatre, le vingt-neuf août, l'Assemblée Délibérante, régulièrement convoquée, s'est réunie au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Daniel BELELGARDE.

Etaient présents :

Mme ANCEY Dominique, M. BELLEGARDE Daniel, Mme BENALI Natacha, M. CAIRON Yves, M. CHAZAL Gilbert, M. LECUYER Daniel, M. MUSCAT Marc, Mme NEF Brigitte, M. POUWELS Jean-Marie, Mme RUBEAUX Valérie

Procurat(s) :

M. MAIRE Dominique donne pouvoir à M. CAIRON Yves, Mme GAT Annick donne pouvoir à Mme ANCEY Dominique, Mme VERHNES Pascale donne pouvoir à M. MUSCAT Marc, Mme VITALI Marie donne pouvoir à M. CHAZAL Gilbert

Etai(ent) absent(s) :

Mme AMEVET Lydie, Mme GAS Sandrine, M. POUDEVIGNE Patrick, M. RUBEAUX Patrice, Mme ZIADE Lydia

A été nommé(e) comme secrétaire de séance : Mme ANCEY Dominique

Les collectivités territoriales doivent au plus tard pour l'exercice 2026 un compte financier unique. Le compte financier unique deviendra ainsi le format nominal de reddition des comptes locaux en 2027. Le CFU se substitue au compte administratif et au compte de gestion.

Les objectifs du CFU sont les suivants :

- Favoriser la transparence et améliorer la lisibilité de l'information financière des collectivités par rapport aux actuels comptes administratifs et comptes de gestion ;
- Améliorer la qualité des comptes ;
- Simplifier les processus administratifs entre l'ordonnateur et le comptable, sans remettre en cause leurs prérogatives respectives.

Monsieur le Maire propose d'instaurer le CFU pour les comptes de 2024.

Le Conseil municipal, après ouï Monsieur le Maire et après en avoir délibéré,

- **APPROUVE** l'instauration du CFU pour le budget de la Commune pour le budget 2024
- **DONNE** pouvoir à Monsieur le Maire de prendre toutes les décisions, et de signer tous les actes nécessaires à sa mise en place

.VOTE : Adoptée à l'unanimité

Ainsi délibéré les jours, mois et an que dessus.

La Secrétaire de séance
Mme ANCEY Dominique

Daniel BELLEGARDE

Le Maire

Certifie exécutoire la présente délibération

Informe que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Nîmes dans un délai de 2 mois, à compter de la présente publication, ou d'un recours gracieux devant la commune conformément aux modalités contentieuses en vigueur à la date de l'acte

29/08/2024